



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 29 septembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-neuf septembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Ali BOUGAA, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné son pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Adeline GELYS qui avait donné son pouvoir à Benoît DUFOUR ;
Yasmine MESSAOUDI qui avait donné son pouvoir à Christelle ZAMI ;

EXCUSÉ : Henri POIRSON ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Françoise LESCOËT.

OBJET : MODIFICATIF DE L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION VOLUMÉTRIQUE DE LA RÉSIDENCE MAUBUISSON I DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA DALLE BASSE DU GRAND CENTRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 juillet 2014 portant sur la rétrocession d'une emprise foncière à détacher du volume 5 de la copropriété Maubuisson I dans le cadre de la reconfiguration du parking aérien ;

VU la délibération en date du 10 février 2022, par laquelle le Conseil municipal a prononcé le déclassement des arcades, après constat de désaffectation à l'usage du public ;

VU la délibération en date du 30 juin 2022 par laquelle le Conseil municipal a délibéré sur la demande de modificatif à l'état descriptif de division volumétrique de la résidence Maubuisson I et Haute-Aumône dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la dalle basse du Grand Centre ;

VU l'avis de la commission municipale du 22 septembre 2022 ;

VU l'état descriptif de division en volumes modificatif de la résidence Maubuisson I et Haute-Aumône et l'état descriptif de division en copropriété modificatif de la résidence Maubuisson I réalisés par le cabinet de géomètres-experts Daniel Legrand ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN rappelant que par délibération en date susvisée, le conseil municipal a approuvé la demande de modificatif à l'état descriptif de division en volume de la copropriété Maubuisson I, de son règlement de copropriété et de l'état descriptif de division en volume de la copropriété Commerces et Garages, dans le cadre du projet d'aménagement de la dalle basse du Grand Centre ;

CONSIDERANT que le cabinet de géomètres-experts Daniel Legrand a réalisé les modificatifs aux états descriptifs de division en volume de Maubuisson I et Commerces et Garages ainsi que le modificatif au règlement de copropriété en intégrant la division du volume 5 appartenant à la copropriété Maubuisson I, dans le cadre de la reprise des abords du parking aérien, du déplacement de l'aire de stockage des conteneurs rue Maurice Dampierre et de la mise en place d'une clôture périphérique réalisés en 2015 ; que cette rétrocession a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 29 juillet 2014 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ;

APPROUVE la modification de la volumétrie concernant la copropriété Maubuisson I dont l'acte notarié sera rédigé par l'office notarial MARQUETTE-ROULLEAUX à Pontoise dans le cadre de la rétrocession de l'emprise foncière de 222 m² détachée du volume 5.

APPROUVE la modification de la volumétrie et de la copropriété Commerces et Garages et uniquement de la copropriété concernant Maubuisson I, dont l'acte notarié sera rédigé par Maître Michaël MARCHAND de l'office notarial de Saint-Ouen l'Aumône.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 28/10/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Françoise LESCOËT